

L'ouverture à la concurrence

En tant que **fournisseur historique sur le territoire**, au même titre qu'EDF sur la zone ENEDIS, SICAP vous fait bénéficier des avantages du Tarif Réglementé de Vente. Nous plaçons la relation client au cœur de nos engagements, avec un accueil physique, une prise en charge téléphonique directe, ainsi qu'une écoute attentive et des conseils adaptés à chaque situation. Conscients des difficultés que peuvent rencontrer certains clients, nous pouvons être amenés à leur proposer des solutions d'accompagnement personnalisées telles que des échéanciers ou des facilités de paiement.



Bien que le marché de l'énergie soit **ouvert à la concurrence depuis 2007 pour les clients particuliers**, celle-ci reste encore très limitée dans les zones desservies par les Entreprises Locales de Distribution (ELD). Cette situation s'explique notamment par des contraintes techniques, telles que l'hétérogénéité des systèmes informatiques, souvent incompatibles avec ceux des fournisseurs alternatifs.



De plus, le potentiel commercial plus restreint dans ces zones rend leur développement moins attractif, ce qui contribue à maintenir une offre concentrée autour des fournisseurs historiques.



La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) organise avec les Entreprises Locales de Distribution la mise en place d'un portail commun, appelé 'portail aiguilleur', visant à faciliter les échanges entre les fournisseurs alternatifs et les Gestionnaires de Réseau des ELD's.

Ce projet vise à améliorer l'interopérabilité des systèmes et à encourager une ouverture plus effective du marché.

La SICAP participe et collabore pleinement à cette initiative.



Cependant, juridiquement il n'existe aucun frein à la libre concurrence. Il n'existe aucun monopole de la part des Entreprises Locales de Distribution dont la SICAP fait partie.

Il appartient donc, aux fournisseurs alternatifs de proposer des offres de fourniture en contractant, conformément à l'article L111-92 du code de l'énergie, avec le Gestionnaire de Réseau un contrat relatif à l'accès au Réseau Public de Distribution (RPD) et à son utilisation. A ce titre, précisons que certains fournisseurs alternatifs ont déjà choisi d'adresser des clients particuliers localisés sur quelques zones en France.

24**Fournisseurs alternatifs**

Sur la zone de la SICAP, 24 fournisseurs alternatifs ont signé un contrat avec le Gestionnaire de Réseau pour desservir des clients de type « entreprise »; ils sont donc déjà en lien avec la SICAP et pourraient peut-être se trouver plus enclin à adresser des clients particuliers. La liste des fournisseurs concernés est disponible sur notre site internet.



Nouveau service d'alerte SMS : Une coupure électrique ? Restez informé en temps réel.



Parce que votre confort et votre tranquillité sont essentiels, nous avons mis en place un service d'alerte par SMS pour vous prévenir immédiatement en cas d'incident électrique sur notre réseau.



Comment ça fonctionne ?

En cas de coupure, vous recevez automatiquement un SMS vous informant de l'incident. Et dès que le courant est rétabli, vous êtes à nouveau notifié. Simple, rapide, efficace.

Ce service est entièrement gratuit et vous permet de mieux anticiper, vous organiser, et rester serein, même en cas d'imprévu.



SICAP

SICAP INFO : Incident en cours sur votre commune. Plus d'info sur le site internet SICAP - STOP au 36179

Vous souhaitez bénéficier de ce service ?

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire pour bénéficier de ce service.

Formulaire de souscription : scanner le QRCODE ou rendez-vous sur notre site internet.



Parlons Energies Renouvelables :

1 pilote de Stockage à Sermaises :

- L'installation de stockage d'énergie électrique (2MW – 4MWh) située à Sermaises est la propriété de Sinergie'Sol, filiale de la SICAP. Il s'agit d'un démonstrateur participant à un programme de recherche et développement subventionné par l'ADEME.
- Le principal thème du programme est de réinjecter dans le réseau électrique local le maximum d'énergie produite par les énergies renouvelables, au profit des clients.

3 projets de Centrales Solaires en construction :

- Sermaises : Centrale sur ombrières, puissance de 4,92 MWc
- Les Sablières à Nancray-sur-Rimarde : Centrale au sol, puissance de 8,67 MWc
- Les fosses blanches à Bazoches-les-Gallerandes : Centrale au sol, puissance de 4,5 MWc



Snergie'SOL

☀ Pour les trois projets, l'installation des panneaux solaires ne requiert aucune fondation en béton. Pour les centrales de Bazoches et Nancray-sur-Rimarde, les structures porteuses sont des pieux battus d'environ 10 cm de côté et tous les aménagements sont entièrement démontables, ce qui facilite leur retrait ou leur réutilisation. Par ailleurs, les matériaux employés sont recyclables, y compris les panneaux solaires.

☞ Plus de détails sur notre site internet : www.sicap-pithiviers.net